CANADA-TERRE NEUVE et LABRADOR
C-TNLOHE
L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Le 12 juillet 2012

M. Malcolm Maclean
Vice-président, Développements, Région Atlantique
Husky Energy
Bureau 901, Scotia Centre
235, rue Water
St. John's (T.-N.-L.) A1C 1B6

Monsieur,

Objet : Évaluation environnementale du projet de prolongement de White Rose et *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*

L'évaluation environnementale préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (L.C. 1992, ch. 37) (LCEE) pour le projet susmentionné a débuté le 6 juin 2012.

Comme vous le savez, la LCEE a été abrogée par la suite et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012) est entrée en vigueur le 6 juillet 2012. Le paragraphe 124(1) de la LCEE 2012 prévoit cependant que « tout examen préalable d'un projet commencé sous le régime de l'ancienne loi avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi est mené à terme comme si l'ancienne loi n'avait pas été abrogée dans le cas où le projet en cause est un projet désigné. »

Conformément aux paragraphes 124(2) et 14(2) de la LCEE 2012, le ministre de l'Environnement a jugé que le projet de prolongement de White Rose était un projet désigné, ce qui permet de poursuivre et d'achever l'examen préalable en vertu de la LCEE.

Les autorités responsables du projet doivent donc prendre une décision au titre de l'article 20 de la LCEE dans les 365 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la LCEE 2012. Il est à noter que, conformément au paragraphe 124(4) de la LCEE 2012, la période prise par le promoteur pour remplir l'exigence présentée par l'autorité responsable de procéder à des études ou à la collecte de renseignements relativement au projet n'est pas comprise dans le calcul du délai de trois cent soixante-cinq jours.

Des renseignements additionnels concernant la LCEE 2012 figurent sur le site Web de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, à l'adresse www.ceaa-acee.gc.ca.

Nous sommes impatients de collaborer avec vous pour effectuer l'examen préalable.

Pour tout commentaire ou toute question, veuillez communiquer avec Elizabeth Young au (709) 778-4232 ou à l'adresse eyoung@cnlopb.nl.ca.

Cordialement,

David G. Burley
Directeur, Affaires environnementales

c. c. : Elizabeth Young, C-TNLOHE
Don Williams, Husky Energy
David Pinsent, Husky Energy
Bas Cleary, ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L.
Tom Dooley, ministère des Pêches et des Ressources terrestres de T.-N.-L.
Jason Kelly, MPO
Glenn Troke, EC
Randy Decker, TC
Madeleine Denis, RNCan
Carol Lee Giffin, MDN
Bill Coulter, ACEI